

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU

COMMUNE DE WITTERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025 à 20 heures

Convocation 8 décembre du 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSSEN, Charles BOUHR &
Monique ARTZ

Absente excusée : Nathalie WENDLING

Absents : Olivier DAULL, Mickael GLATH & Maxime MISCHLER-RIEMER

Procurations :

Maité STEFFEN donne procuration à Agnès SCHNEIDER

Mathieu BETTWY donne procuration à Alexis ANDRISSSEN

Quorum :

DELIBERATION N° CM_D_2025_031
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Marc GISS comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : 10 voix POUR dont 2 Procurations

DELIBERATION N° CM_D_2025_032
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2025

PJ : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 30 septembre 2025.

Résultat du vote : Résultat du vote : 10 votes POUR dont 2 Procurations

DELIBERATION N° CM_D_2025_033
Convention de mise à disposition de personnel de la CAH – avenant 7

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-1 ;
VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 et L.516-1 ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
VU la délibération du Conseil communautaire n° 2017-CC-125 du 18 mai 2017 portant mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune de Wittersheim,
VU les décisions du bureau communautaire n°2019-DCB-019 du 2 septembre 2019, n°2019-DCB-033 du 9 décembre 2019, n° 2021-DCB-009 du 15 février 2021, n°2022-DCB-022 du 28 février 2022, et n° 2024-DCB-005 du 11 mars 2024 portant actualisation de la convention,
VU la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune de Wittersheim signée le 19 mai 2017 ;
VU l'avenant 1 signé le 24 septembre 2019, l'avenant 2 signé le 26 février 2020, l'avenant 3 signé le 16 février 2021, l'avenant 4 signé le 14 mars 2022 et l'avenant 5 signé le 27 mars 2024, l'avenant 6 signé le 3 avril 2025;

Le maire présente la convention de la CAH adressée à la commune

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** la convention de mise à disposition de personnel - avenant n°7.

Résultat du vote : Résultat du vote : 10 voix POUR dont 2 Procurations

Délibération N° CM_D_2025_034
Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025

L'article L1612-1 du code général des collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2025 s'élève à : 516 271.70 euros soit pour $\frac{1}{4}$ = 129 067.92 euros (hors chapitre 16 : "Remboursements d'emprunts", hors opérations d'ordre et hors RAR)

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2026. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le chapitre directement concerné :

Chapitre 21

Article 212 : 7 625 €	- Agencements et aménagements de terrains
Article 2131 : 6 250 €	- Bâtiments publics
Article 2151 : 93 750 €	- réseaux de voirie
Article 2158 : 21 442.92 €	- Autres installations, matériel et outillage techniques

Aucune observation n'étant formulé

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'autorisation de liquidation des investissements pour 2025.

Résultat du vote : Résultat du vote : 10 voix POUR dont 2 Procurations

Délibération N° CM_D_2025_035 Attribution des subventions aux associations

M. le Maire expose que :

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Suite à la demande de subvention de l'association AGF en date du 20 août 2025,

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal ;

Association	Montant de la subvention 2024	Montant de la subvention 2025
Chorale Sainte Cécile	300	300
Les amis de la source Saint Ulrich	400	400
BUDO KAI de Wittersheim	300	300
Association Union Sportive De Wittersheim	400	400
Association de charité Saint Ulrich	900	800
Association AGF	/	300

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles telles que figurant ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025 ;

Résultat du vote : 10 voix POUR dont 2 Procurations

Délibération N° CM_D_2025_036
Fête des aînés

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la fête de aînés est programmée le dimanche 11 janvier 2026 à 12 heures au Foyer St Ulrich.

Sont conviés les personnes domiciliées à Wittersheim/Gebolsheim âgées de 65 ans et plus.

Le repas sera assuré par le traiteur Paulus basé à Niederschaeffolsheim, les boissons seront achetées auprès des entreprises Transgourmet située à Schiltigheim et MD Boissons située à Bernolsheim.

Le Maire invite l'ensemble des conseillers à participer à cet événement afin d'assurer le service et la préparation de la salle.

Divers

1. Travaux de voirie rue des Prés et rue longeant le terrain de football

Le maire indique que les travaux sont terminés. Il indique que les conteneurs à verre ont été déplacés sur la nouvelle plateforme derrière le terrain de foot.

Mme WINSTEL propose d'installer un panneau 30km/h

2. Route de Minversheim

Une réunion s'est tenue sur place mardi 9 décembre 2025 avec les responsables de la CAH, de la CEA et de la DDE de Hochfelden.

Le maire informe les élus que des travaux sont programmés au printemps prochain pour une durée estimée de 3 semaines.

3. Renouvellement des illuminations

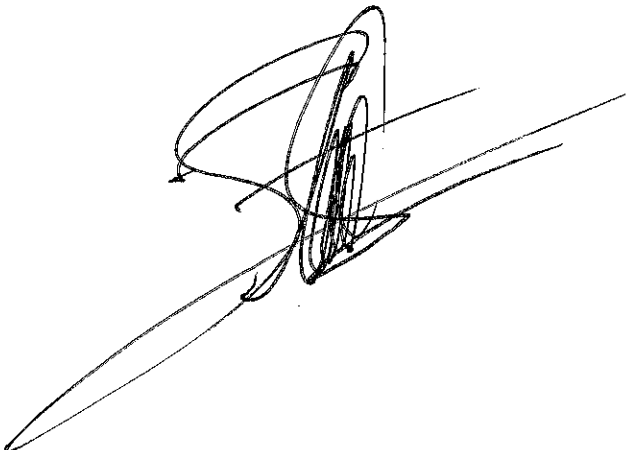
M BOUHR indique qu'à l'issue des Fêtes la période sera favorable au renouvellement de certains équipements lumineux.

M le Maire propose d'installer des guirlandes lumineuses autour du foyer St Ulrich.

N'ayant plus de point à aborder, le Maire clôt la séance à 21 heures 30

Le Maire

Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance

Jean-Marc GISS

